



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 17 DU SAMEDI 14/12/2024

Réunion du 9 décembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

La Commission Seniors souhaite aux clubs du District de la Loire de très bonnes fêtes de fin d'année, à leurs dirigeants, joueurs, arbitres, éducateurs et bénévoles.

Le tirage des 16^{ème} de finale de la Coupe de la Loire se déroulera le lundi 23 décembre, au siège du District de la Loire, à 18h30. Tous les clubs concernés sont cordialement invités.

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

COURRIERS RECUS

Toranche : accord pour avancer le match de Coupe de la Loire au 15 décembre.
St Marcellin en Forez : demande d'avancer la rencontre de Coupe de la Loire : en attente de l'accord du club adverse.
St Jean Bonnefonds : changement de terrain en D3 Poule D et D5 Poule E pour le 8 décembre.
Dervaux : changement d'horaire en D4 Poule F pour le 8 décembre.
Avenir Côte : changement de terrain en D2 Poule B pour le 8 décembre.
Roannais Foot 42 : changement de terrain et horaire en D2 Poule B pour le 8 décembre.
Lignon Couzan : planning et inversions des rencontres, suite à arrêtés municipaux.
Abh : accord pour avancer l'horaire en D4 Poule E le 7 décembre.
Chausseterre Les Salles : demande d'inversion en D5 Poule C pour le 8 décembre.
Bords de Loire : accord pour inverser en D5 Poule C pour le 8 décembre.
Urfé : demande modification de date en D5 Poule C pour le 8 décembre.
Montagnes du Matin : accord pour la modification de date en D5 Poule C pour le 8 décembre.
St Chamond Feu Vert : déclare forfait en D5 Poule E le 8 décembre : transmis aux Règlements.
Ecotay Moingt : demande d'avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 21 décembre : en attente de l'accord du club adverse.
Jonzieux St Romain : demande d'avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 15 décembre.
Se. La Rivière : accord pour avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 15 décembre.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.

Les clubs de la D4 poule D et D5 poule C sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de HAUTES CHAUMES, à compter du 24 novembre, se dérouleront à Essertines en Châtelneuf (lieu dit Chanteperdrix).